



Rugby Entreprise

Comment marquer l'essai ?



Constat

1 collaborateur sur 2 est stressé au travail.
54% d'entre eux se disent démotivés.

L'épuisement professionnel, le manque d'épanouissement, la perte de sens sont exacerbés par la préoccupation grandissante des collaborateurs pour le bien-être au travail et le partage de valeurs communes.

82% des entreprises françaises n'ont pas encore mis en place des initiatives en faveur de la pratique physique et sportive.

31% des salariés ne pratiquent pas d'activité sportive car il n'y a pas d'offre existante

70% des entreprises ne savent pas vers qui se tourner et comment mettre en place une offre sportive pérenne.

Et si le Rugby en entreprise était la solution à ce mal du siècle ?



Les Bienfaits

Pour l'entreprise :

- ▮ Créer du lien au sein de votre entreprise est un levier majeur pour votre activité économique
- ▮ Des équipes qui se sentent bien et qui pratiquent une activité ensemble travaillent mieux
- ▮ L'activité sportive permet un décloisement des services internes à l'entreprise et limite les effets silos.
- ▮ Le rugby vous permet de développer un sentiment d'appartenance de vos salariés à votre entreprise
- ▮ Proposer une activité physique accessible à tous et centrée sur le plaisir du jouer ensemble.

Pour le joueur salarié :

- ▮ Progresser mentalement : Le rugby est un sport de défi. Apprendre à s'exprimer et à s'affirmer dans l'adversité pour dépassement de soi.
- ▮ Avantages physiques et techniques : Adresse, technique, équilibre, puissance, vitesse - Le physique et la technique progressent en profondeur
- ▮ Améliorer sa santé : Travailler les courses et l'endurance. Les efforts physiques, particulièrement dans les phases de conquête, sollicitent les capacités respiratoires et cardiovasculaires.



Des valeurs communes

- ▮ **Intelligence collective** : Chacun est adapté au poste occupé et en cohérence avec les autres postes pour former une seule et même entité.
- ▮ **Le respect des règles**, du concurrent, du ballon, des clients, des acteurs, et des parties prenantes et de l'arbitre.
- ▮ **L'esprit d'équipe et la solidarité** : Le groupe prime sur l'individu.
On gagne ensemble ! On perd ensemble !
- ▮ **La responsabilité** : Je suis responsable de mes actions et mes décisions.
- ▮ **La performance et de dépassement de soi** : Je donne le meilleur de moi-même pour l'équipe.
- ▮ **La confiance et l'humilité** : Confiance en ses capacités et en ses coéquipiers. Chacun œuvre pour la victoire de l'équipe.
- ▮ **L'innovation et l'esprit d'initiative** : Savoir innover et hausser son niveau de jeu quand c'est nécessaire.

Notre objectif

- ▮ **Accompagner** les entreprises dans la mise en place d'un club « Entreprise »,
- ▮ **Promouvoir** les valeurs universelles du rugby compatibles avec celles de l'entreprise,
- ▮ **Fédérer** les clubs d'entreprise de la région Sud et valoriser le rôle sociétal du club de Rugby,
- ▮ **Développer** le maillage des entreprises de la région Sud à travers le Rugby,
- ▮ **Organiser** un tournoi de rencontres de Rugby d'entreprise,
- ▮ **Etre** une vitrine « positive » et rendre attractif le rugby santé.



Comment devenir un club entreprise ?

- ▮ **Etape 1 : Trouver 5 joueurs minimum pour construire une équipe** (Homme et/ou Femme) rugby touché ou 10 joueurs rugby à XV
- ▮ **Etape 2 : Trouver des installations sportives** ou simplement un terrain en herbe, parking, une salle, gymnase pour pratiquer le Rugby
- ▮ **Etape 3 (facultative si *Option1 ou 2): Création de l'association**
 - ▮ Formaliser le projet de la futur association
 - ▮ Rédiger les statuts
 - ▮ Organiser l'assemblée générale constitutive
 - ▮ Déclarer l'association auprès du greffe des associations
- ▮ **Etape 4 (facultative si *Option2): Demande de création de club à la FFR**
 - ▮ Demande d'admission à la FFR et fournir :
 - ▮ Un exemplaire des statuts de l'association
 - ▮ le procès-verbal de l'assemblée générale ayant adopté ces statuts
 - ▮ a photocopie du récépissé de la déclaration de l'existence ou de la modification des statuts de l'association.
 - ▮ la photocopie de la publication de la création de l'association au journal officiel
 - ▮ Une attestation de mise à disposition par son propriétaire de l'enceinte sportive dans un délai maximum de 3 mois suivant le dépôt de la demande d'affiliation, un dossier relatif à ladite enceinte comprenant :
 - ▮ Un plan du terrain,
 - ▮ L'arrêté municipal d'ouverture au public mentionnant la capacité d'accueil,
 - ▮ L'imprimé de demande de qualification de l'enceinte sportive par la F.F.R.
- ▮ **Etape 5 : Affilier vos joueurs à la FFR**

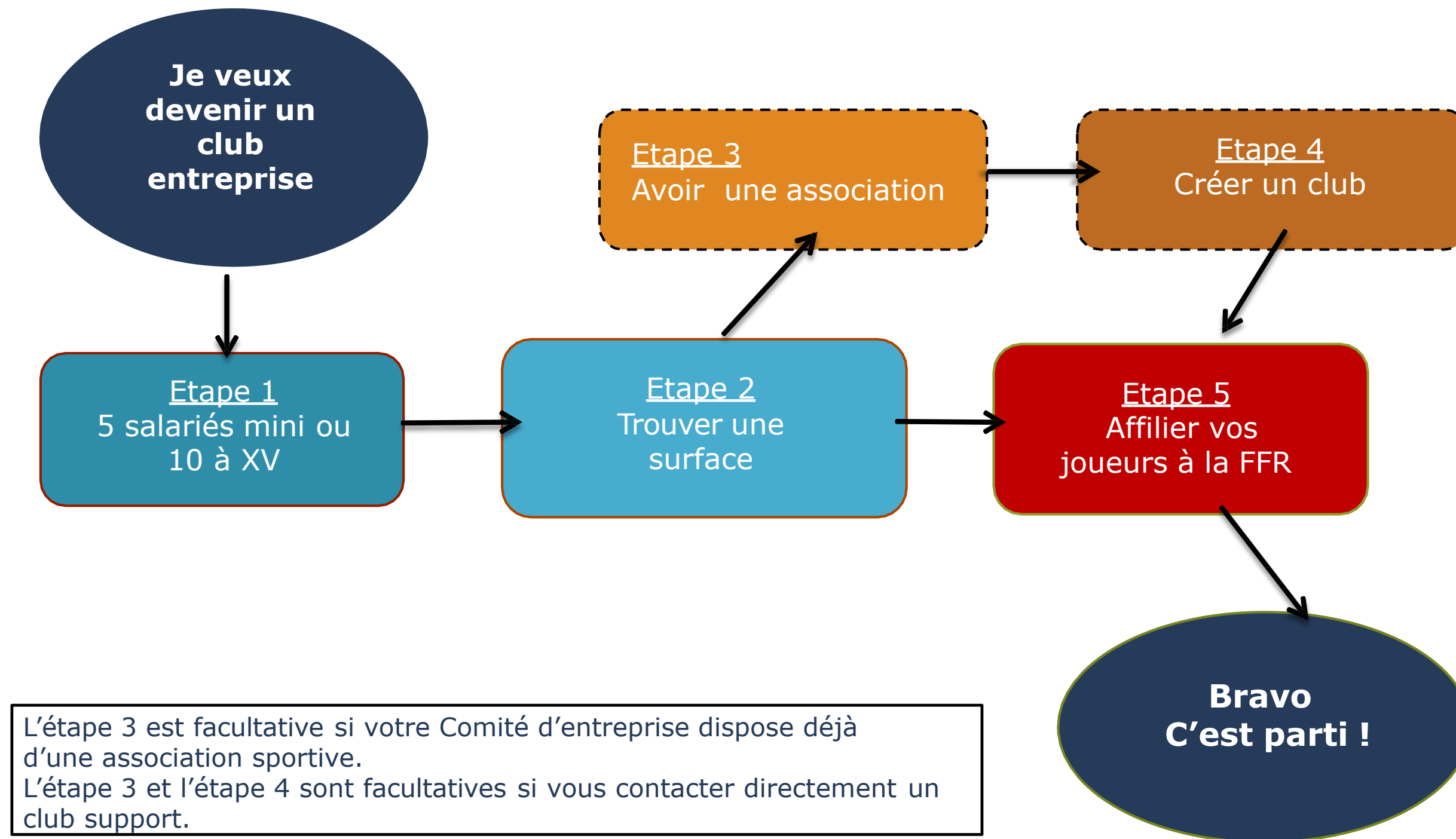


**Option 1 : L'étape 3 est facultative si votre Comité d'entreprise dispose déjà d'une association sportive.*

**Option 2 : L'étape 3 et l'étape 4 sont facultatives si vous contacter directement un club support.*

=> Votre indépendance et nom d'entreprise sont préservés.

Parcours Club Entreprise



Le rugby à 5 (ou rugby à toucher) un plus ?

- ▮ Particulièrement adaptée pour les entreprises
- ▮ Pratique mixte et intergénérationnelle
- ▮ Tout terrain / jouable sur toutes surfaces
- ▮ Une pratique pour tous car sans choc
- ▮ Effectif Réduit
- ▮ Entraînement de 45mn (1 à 2 fois par semaine)
- ▮ Licence Rugby Loisir sans placage (environ 25 €)
- ▮ Pass Rugby pour les non licenciés (découverte de l'activité)
- ▮ Tournoi d'entreprise « festival national »
- ▮ Règles simplifiées pour un rugby pour tous.



Le rugby à XV

- ▮ Pratique en compétition et en loisir,
- ▮ Possibilité de pratique le V et le Beach avec la même licence,
- ▮ Entraînement de 45mn (1 à 2 fois par semaine),
- ▮ Règles adaptées,
- ▮ Un tournoi régional de fin de saison,
- ▮ Possibilité de faire un match minimum par mois.

Contact

Thierry JOURDAN :
06.32.59.91.77 / thierry.marc.andre@gmail.com

Fabien DONNAT :
07.62.68.74.79 / fabien.donnat@free.fr

**SITE DE LA
LIGUE SUD RUGBY**

